Culture•Co

Réseau national
pour la culture dans
les départements

Se former

Le SDEA, cadre de coopération intersectorielle et de gouvernance partagée

9, 11, 16 et 18 mars 2027
2 jours (4 matinées) à distance

Mis à jour le :
13 novembre 2026

Le SDEA, cadre de coopération intersectorielle et de gouvernance partagée

Articuler le schéma départemental de développement des enseignements artistiques avec les autres politiques départementales

> Durée : 2 jours **> Dates :** les matins du 9, 11, 16 et 18 mars 2027

> Modalité : Distanciel

PRÉSENTATION

Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA), créé par la loi du 13 août 2004, est le seul cadre légal qui organise une politique partenariale entre l'État, les départements et les collectivités locales en faveur des pratiques artistiques. Longtemps centré sur le soutien aux établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique, il s'ouvre peu à peu aux pratiques en amateur, à l'éducation artistique et culturelle et aux politiques sociales et éducatives. Cette formation s'adresse aux agent·es et élu·es qui le pilotent ou y contribuent, dans la culture comme dans les autres politiques départementales.

Cette ouverture des SDEA aux autres politiques publiques reste encore limitée. Dans la plupart des départements, le schéma est piloté par la seule direction de la culture et associe rarement les habitant·es (enquête PACTe 2024, 69 départements). Les révisions successives des schémas, le développement des projets culturels de territoire avec les intercommunalités et la reconnaissance des droits culturels invitent à en faire un projet partagé entre directions, collectivités, professionnel·les et habitant·es. La formation s'appuie sur la recherche-action PACTe, premier état des lieux national des SDEA depuis 2014, et sur les accompagnements de révision de SDEA conduits depuis 2021 par le Laboratoire d'usages culture(s) – arts – société (LUCAS).

OBJECTIF DE FORMATION

À la suite de la formation, de retour en milieu professionnel, l'apprenant·e aura la compétence de :

- contribuer, selon sa fonction, à l'élaboration, à la révision ou à la mise en œuvre d'un SDEA, en l'articulant avec les autres politiques départementales et en proposant des modalités de gouvernance partagée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation, l'apprenant·e aura la capacité de :

- présenter le cadre légal d'un SDEA, ses évolutions depuis 2004 et le rôle des différentes parties prenantes dans son pilotage, à partir de l'état des lieux national PACTe ;
- identifier les convergences entre les objectifs et les publics d'un SDEA et ceux d'autres politiques départementales : solidarités, éducation et collèges, jeunesse ;
- repérer, dans le secteur culturel et hors du champ culturel, les acteur·trices relais d'un territoire, pour mieux connaître les pratiques des habitant·es ;
- analyser des modalités de gouvernance partagée en distinguant les degrés de participation.



CONTENUS PRINCIPAUX

- Le cadre légal et la répartition des rôles depuis la loi de 2004; l'évolution des SDEA, du premier bilan national de 2014 à l'enquête PACTe 2024.
- Les limites et les débats actuels : place des pratiques en amateur et de l'éducation artistique et culturelle, prédominance du soutien aux établissements, faible association des habitant·es.
- Les convergences entre le SDEA et les politiques de solidarités, d'éducation et collèges, de jeunesse; financements croisés et contrats de territoire : projets culturels de territoire (PCT), contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).
- Les acteur·trices-relais d'un territoire et les méthodes pour connaître les pratiques des habitant·es et les associer à la démarche.
- La gouvernance partagée : degrés de participation, conditions de réussite et risques mis en évidence par la recherche.
- Études de cas : scénarios de gouvernance élaborés lors d'accompagnements de révision de SDEA par le LUCAS.

PUBLICS

La formation s'adresse en priorité aux agent·es et élu·es des départements et des agences culturelles départementales qui pilotent un SDEA ou y contribuent.

Services culture et agences culturelles départementales

- Directeur·trice de la culture ou d'agence culturelle départementale;
- chef·fe de service, chargé·e de mission enseignements artistiques, éducation artistique et culturelle ou pratiques en amateur.

Autres directions du département

- Responsable de service ou chargé·e de mission des solidarités (action sociale, autonomie, enfance), de l'éducation et des collèges, de la jeunesse.

Élu·es

- Conseiller·ère départemental·e en charge de la culture, des solidarités, de l'éducation ou de la jeunesse.

À titre exceptionnel, après échange avec l'équipe de formation :

agent·e d'intercommunalité engagé·e dans la mise en œuvre d'un SDEA ou d'un contrat de territoire, directeur·trice d'établissement d'enseignement artistique (conservatoire, école de musique, de danse ou de théâtre), conseiller·ère d'une direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Jauge : 15 personnes au maximum.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance préalable du SDEA ou des politiques culturelles n'est nécessaire.

TAUX DE SATISFACTION

Culture•Co demande aux apprenant·es et aux équipes de formation d'évaluer chaque session selon différents critères. Cette formation réunit deux modules expérimentés en 2026 : « SDEA, un objet de coopération » et « La gouvernance, outil de coopération ». Leurs résultats seront publiés dès réception des évaluations. En 2025, pour l'ensemble des formations collectives de Culture•Co, le taux de satisfaction générale est de 89 % et la note moyenne de recommandation de 4,6 sur 5. Les bilans détaillés sont disponibles sur *https://www.culture-co.fr/nos-bilans/* ou auprès de la coordinatrice formation.

ÉQUIPE DE FORMATION

Cédric Hardy

Délégué général de Culture·Co

Depuis 2002, son parcours alterne entre le secteur associatif et les collectivités territoriales. Il a passé dix ans dans l'équipe de direction de la culture du département des Bouches-du-Rhône, où il a conduit des projets en coopération avec les acteur·trices du territoire, notamment sur l'éducation, les enseignements artistiques et les liens entre culture et action sociale. Il rejoint en 2018 la Fédération Arts Vivants et Départements, devenue Culture•Co en 2023, dont il supervise aujourd'hui les activités. Il accompagne les expérimentations de terrain menées dans le cadre de la recherche-action PACTe et intervient dans les accompagnements de révision de SDEA conduits par le LUCAS. Il apporte à la formation sa connaissance des politiques culturelles départementales et de leur articulation avec les autres politiques du département.

Alice Poitux

Coordinatrice du LUCAS (Culture·Co)

Venant de l'ingénierie culturelle, Alice Poitux a d'abord travaillé comme consultante et chargée d'études sur des projets culturels de territoire et des projets d'équipements culturels (musées, bibliothèques) pour des collectivités et des organismes parapublics. Après deux années passées à Montréal au service d'un réseau d'institutions muséales québécoises, elle rejoint Culture•Co en 2026. Elle coordonne le LUCAS, en lien avec l'équipe du laboratoire (des membres du Bureau des possibles et de Villes Innovations) et les acteur·trices des territoires engagés dans la démarche. Elle s'occupe également de la production des communs du laboratoire (articles, webinaires, podcast).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

Méthodes pédagogiques

La formation se déroule avec des méthodes actives, et est composée de deux phases principales pouvant se répéter :

- une phase d'écoute : apports théoriques, apports conceptuels, témoignages inspirants ou retours d'expériences… Souvent réalisée en collectif ;
- une phase de production : études de cas réels pouvant être issu·es de situations rencontrées par les apprenant·es dans leur propre contexte, ateliers de mise en perspective ou de pratique. Souvent réalisés en sous-groupe, puis partagés à l'ensemble du groupe. Les productions sont transmises aux apprenant·es à l'issue de la formation.

Les journées ou demi-journées s'achèvent par un point d'étape.

Pour les formations se déroulant à distance, le nombre d'apprenants est réduit et les ateliers sont systématiquement en sous-groupe. Les productions sont réalisées sur un outil collaboratif en ligne, un guide d'utilisation de l'outil utilisé peut être envoyé en amont.

Positionnement

Lors de l'inscription, chaque apprenant·e remplit un questionnaire d'auto-positionnement sur les objectifs pédagogiques et les principaux sujets qui seront abordés lors de la formation.. L'équipe de formation s'en sert pour choisir les exemples et composer les sous-groupes. Ce positionnement peut-être repris en début de formation.

Modalités d'évaluation

L'acquisition des capacités est évaluée tout au long de la formation, par l'observation des mises en pratique et d'évaluation formative.

Après la formation, chaque apprenant·e reçoit un questionnaire pour évaluer ses propres acquis et l'ensemble de la formation, ainsi qu'un certificat de réalisation.

La coordinatrice de formation croise ces retours avec ceux recueillis en fin de formation et auprès de l'équipe de formation, afin d'évaluer la formation et de la faire évoluer.

Informations pratiques

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée , dates et horaires

2 jours, soit 14 heures, répartis en quatre matinées de 3 h 30.

Dates	Horaires	Modalités
Mardi 9 mars 2027	9h-12h30	Distanciel - Zoom
Jeudi 11 mars 2027	9h-12h30	Distanciel - Zoom
Mardi 16 mars 2027	9h-12h30	Distanciel - Zoom
Jeudi 18 mars 2027	9h-12h30	Distanciel - Zoom

Conditions techniques

L'apprenant·e a besoin d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro, et une connexion internet stable. Le lien de connexion est envoyé avec la convocation.

Inscriptions

Inscription jusqu'au 1er mars 2027 via le formulaire en ligne : *INSCRIPTION*

Ce questionnaire ne valide pas votre inscription, Culture·Co reprendra contact avec vous pour la confirmation.

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la référente handicap dès l'inscription, afin d'étudier ensemble les adaptations possibles.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Tarifs

Frais pédagogiques	Total TTC par personne
Agent·e, salarié·e ou élu·e d'une collectivité ou d'une structure adhérente à Culture·Co	600€ / personne
Agent·e, salarié·e ou élu·e d'une collectivité ou d'une structure non adhérente	725€ / personne

Les frais d'hébergement, repas et déplacements sont à la charge des employeurs.

Les financements possibles

> OPCO > Employeur > Mon Compte Elu > Auto-financement

CONTACTS

Coordinatrice formation et référente handicap

Anouchka Liottier : formation@culture-co.fr 07.79.67.97.42

Administratrice

Clara Giannechini : admin@culture-co.fr 07.86.35.27.33

Pour toute question sur le contenu, le financement ou une adaptation, contactez la coordinatrice formation.

Culture·Co
La Palanquée
3 bis rue Gabriel-Péri, 34200 Sète
SIREN 453984783 - NAF 9001Z / TVA intracommunautaire : FR59453984783
NDA : 76341173434, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
formation@culture-co.fr / 07.79.67.97.42
www.culture-co.fr